

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2010

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Gorce, M. Nayrou, M. Baert, M. Cahuzac, M. Muet, M. Launay,
M. Carcenac, Mme Filippetti, Mme Delaunay, M. Hutin,
Mme Fourneyron, M. Juanico, M. Dussopt
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 16

À la dernière phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« national »,

insérer les mots :

« et dans un mensuel national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des mensuels de courses hippiques sont parfois plus lus que les quotidiens nationaux. Il semblerait donc dommageable de rater toute une catégorie de joueurs qui lisent en priorité leur mensuel.